



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2022

Question écrite urgente

Prisons surpeuplées : que faire pour éviter que des gens se retrouvent en prison pour amendes impayées ?

Depuis la révision du code pénal de 2007, les juges ne prononcent plus de courtes peines de prison allant jusqu'à six mois. Celles-ci ont été remplacées par des peines en argent, les fameux jours-amende. Ces jours-amende correspondent à une peine pécuniaire ferme qui est, en cas de défaut de paiement, convertie en peine privative de liberté ou de travail d'intérêt général. Un jour-amende correspond à un jour de peine privative de liberté. Aujourd'hui, à culpabilité égale, une personne fortunée et une personne en situation de précarité seront condamnées à un nombre de jours égal, mais pour des montants différents. Pour ce faire, l'autorité procède à la détermination du revenu journalier moyen net en prenant en compte le revenu, la fortune et les charges, dont notamment les contributions sociales, les charges liées à l'entretien de la famille, le loyer, les impôts, etc.

Les prisons genevoises sont surpeuplées : au sein de celles-ci, on trouve des citoyen.ne.s qui n'ont pu payer leurs jours-amende et finissent derrière les barreaux. Par exemple, des personnes amendées pour mendicité, pour des amendes de bus non payées ou pour des infractions au code de la route se retrouvent notamment à Champ-Dollon. En mars 2019, le Conseil d'Etat répondait à la QUE 980 et faisait état d'une montée astronomique d'affaires comprises dans les ordonnances pénales de conversion (OPC) qui sont passées de 11 705 affaires en 2016 à 46 887 en 2018. Concernant le nombre de jours de prison que cela représente pour Genève, il était de 19 181 en 2016 et de 75 311 en 2018.

Compte tenu de ce qui précède et du coût important pour la société de personnes sanctionnées de peines privatives de liberté en raison d'amendes non payées, je pose les questions suivantes :

- *Quel est le nombre de personnes à Genève qui ont vu des amendes non payées être converties en peines privatives de liberté en 2019, 2020 et 2021 ? Le phénomène est-il en toujours augmentation ? Pourquoi ?*
- *Combien de jours de prison cela représente-t-il au total à Genève pour 2019, 2020 et 2021 ?*
- *Quel est le coût total de ces enfermements pour l'Etat en lien avec des amendes non payées pour 2019, 2020 et 2021 ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer pour quel type d'amendes non payées des peines privatives de liberté ont été prononcées, et pour quel type d'amendes non payées des peines privatives de liberté ont été exécutées ? Quelle est la part des amendes de TPG non payées dans celles-ci, et pour stationnement, mendicité ?*
- *Quel est l'âge moyen des personnes emprisonnées pour amendes non payées ?*
- *Quel est le nombre de personnes à Genève qui ont été condamnées à des formes alternatives d'exécution des peines en 2019, 2020 et 2021 ? Ces chiffres sont-ils en augmentation ?*
- *Quelles sont les marges de manœuvre que l'Etat pourrait utiliser, développer, afin que l'enfermement pour amendes impayées soit l'ultima ratio et non un facteur lié aux inégalités sociales ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.